



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Conseil municipal – Lundi 5 novembre 2018

**Le Conseil Municipal de Mérignac s'est réuni hier soir. Plusieurs grands sujets étaient à l'ordre du jour : le Rapport d'Orientations Budgétaires, le Rapport développement durable, ainsi que le futur stade nautique, équipement d'intérêt métropolitain.**

#### **Rapport d'orientations budgétaires**

Lors des échanges avec les services de l'Etat, la Ville de Mérignac a pu négocier un taux d'évolution de ses dépenses de 1,35% au lieu de 1,2%. La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la commune de ne pas augmenter les impôts locaux et de maintenir un niveau d'autofinancement limitant le recours à l'emprunt. L'encours de la dette par habitant était de 112 € au 31 décembre 2017. Il sera de 88 € à la fin de l'année 2018. Pour mémoire le montant était de 1310 € en 2016 pour les communes de 30 000 à 100 000 habitants.

Malgré un contexte d'encadrement des dépenses de fonctionnement, Alain Anziani a rappelé le maintien du niveau de service à la population et l'accroissement des investissements.

#### **Le stade nautique – Equipement d'intérêt métropolitain**

La construction du futur stade nautique était à l'ordre du jour, les élus mérignacais se sont prononcés pour une concession de service public.

Ce projet dotera la métropole d'un complexe aquatique mêlant apprentissage de la nage, loisirs, détente, bien-être, pratique sportive. Il permettra également d'accueillir des compétitions d'envergure grâce à son bassin intérieur de 50 mètres doté de 10 couloirs.

Le mode de gestion retenu présente les meilleures garanties pour réaliser un équipement techniquement performant tout en maîtrisant les coûts. Il permet également de réduire les risques pour les collectivités en phase de construction et d'exploitation. En associant dès le début du projet le futur exploitant, les équipes de conception, de maîtrise d'œuvre et les entreprises de construction ce montage minimise les risques de dysfonctionnements. De plus, il permet un lissage des investissements des collectivités sur la durée du contrat.

Cet équipement sera situé à l'arrière du stade Robert Brettes. Il n'y aura donc pas de fermeture de la piscine pendant la durée des travaux. Le 2 décembre 2016, cet équipement a été reconnu d'intérêt métropolitain. Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac contribueront financièrement à la construction et à l'exploitation du stade nautique. Sur le plan de la construction, une participation

initiale de 10 millions d'€ est prévue (57% pour Bordeaux Métropole et 43% pour Mérignac). La participation prévisionnelle de la commune à la construction et à l'exploitation de l'équipement à compter de la date de sa mise en service pour une durée de 20 ans ainsi que les charges de fonctionnement sont estimées à 1,7 millions d'€ par an. Aujourd'hui, le coût total moyen des dépenses concernant le stade nautique Jean Badet, équipement vieillissant réalisé en 1971, s'élève à 1,6 millions €.

Alain Anziani a rappelé que ce projet ambitieux répond au besoin de piscines dans l'agglomération. Sur le mode de gestion, le Maire de Mérignac a souligné que 90% des équipements aquatiques de ce type font l'objet d'une délégation de service.

Calendrier prévisionnel : lancement de la consultation pour le contrat de concession à l'automne 2018, signature du contrat fin 2019, livraison de l'équipement à l'été 2022.

**En bref – A l'ordre du jour :**

- Vote d'une aide exceptionnelle de 5000 € à l'association départementale Aude Solidarité.
- Versement d'une subvention de 25 000 € à Aérocampus Aquitaine dans le cadre du projet TARMAQ.
- Construction d'un terrain de grands jeux mixtes foot-rugby dans le quartier du Burck.
- Le Rapport développement durable 2018.

**Contact presse :**

Virginie Bougant, chargée de communication et des relations presse, 06 27 52 48 69 / 05 56 55 66 18  
[v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com)